

---

**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.**

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE AU 1080, GRANDE-ALLÉE OUEST, QUÉBEC, LE 20 JUIN 2018, À 12 H 30, À LA SALLE MULTIFONCTIONS (SIÈGE SOCIAL).**

**1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS**

1.1 L'assemblée annuelle a lieu au siège social de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Société ») et les participants peuvent soit y assister en personne ou par vidéoconférence des places d'affaires de la Société à Montréal, à Toronto ou à Vancouver. Il était également possible de suivre l'assemblée annuelle par webdiffusion sur Internet, auquel cas il n'était pas possible de participer à l'élection des représentants des participants au Comité de retraite.

1.2 Au total, cent cinquante-deux (152) participants actifs et vingt-et-un (21) participants retraités assistent à la réunion en personne ou par vidéoconférence d'une place d'affaires de la Société, dont soixante-dix-huit (78) participants actifs et dix-sept (17) participants retraités présents en personne à l'assemblée, cinq (5) participants actifs et deux (2) participants retraités assistant à l'assemblée par vidéoconférence de la place d'affaires à Montréal, vingt-et-un (21) participants actifs assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Toronto et quarante-huit (48) participants actifs et deux (2) participants retraités assistant par vidéoconférence de la place d'affaires à Vancouver.

1.3 Le Président du Comité de retraite du Régime, monsieur Jacques Potvin, souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne qu'il présidera l'assemblée et que madame Marie-Michele Turbide agira à titre de secrétaire. Il présente les personnes qui feront des présentations lors de la rencontre, soit madame Audrey Ann Patry, agissant à titre d'actuaire du Régime et monsieur Philippe Hudon, employé de la Société en charge d'assister le Comité de retraite et ses sous-Comités dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs. Il présente les bulletins de vote pour l'élection des membres du Comité. Il présente également les membres du Comité de retraite présents à l'assemblée. Il précise que madame Isabelle Blackburn a été élue par le Comité suite au départ de monsieur Éric Lemay. Le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour le Comité de retraite au cours de la dernière année.

1.4 Préalablement à l'assemblée, les participants ont reçu l'ordre du jour de la rencontre et le projet de procès-verbal de la dernière assemblée. Le Rapport annuel 2017 du Comité de retraite ainsi que les biographies des candidats à l'élection étaient également disponibles sur le site web

de l'assemblée annuelle. La présentation PowerPoint de la réunion sera également rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle suite à celle-ci.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Le Président réfère les participants au projet d'ordre du jour de la présente assemblée. Il leur demande s'ils désirent ajouter des points. Monsieur Yvon Sauvageau, retraité, demande l'ajout de deux sujets au point Varia de l'ordre du jour, soit une discussion sur une politique de communication et d'accès à l'information pour les participants au Régime et sur une confirmation du pouvoir de recommandation du Comité de retraite.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion, tel qu'amendé lors de la réunion.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 20 JUIN 2017**

3.1 Le Président invite les participants à prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 20 juin 2017 et à faire part de tout commentaire ou demande de modification. Il précise que madame Marie-Michele Turbide, la secrétaire actuelle du Comité, signera le procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2017.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2017 de l'assemblée des participants au *Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

## **4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE**

4.1 Le Président présente aux participants la liste des mandats en cours et leur échéance. Il précise que le mandat pour le remplacement de monsieur Eric Lemay sera d'une durée de 2 ans afin de suivre la séquence des mandats.

## **5. CANDIDATURES ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE**

5.1 Le Président souligne que les participants qui souhaitent être candidats à l'élection des membres du Comité de retraite pouvaient transmettre leur candidature avant le 28 mai 2018, accompagnée d'une biographie, afin que celle-ci soit rendue disponible sur le site web de l'assemblée annuelle pour consultation par les participants.

5.2 Il note par ailleurs que tout participant désirant prendre part à l'élection peut également se présenter même s'il n'avait pas soumis sa candidature avant cette date. Le Président informe les participants actifs qu'ils pourront voter pour un maximum de deux (2) candidats, dont un membre

avec droit de vote et un membre sans droit de vote. Il informe également les participants inactifs qu'ils pourront voter pour un (1) candidat, soit un membre sans droit de vote.

5.3 La période de mise en candidature pour l'élection des membres désignés par les participants actifs est ouverte par le Président. La candidature de monsieur Louis-Philippe Pouliot, présentée au cours de l'assemblée, est dûment proposée et appuyée. La candidature de madame Hélène Lacasse, dont la candidature a été reçue avant l'assemblée, est aussi dûment proposée et appuyée.

5.4 Puisqu'aucune autre candidature n'est reçue, les deux candidats sont élus. Le Président informe les participants de la marche à suivre pour voter. Le vote servira à élire le membre avec droit de vote. Il mentionne que les résultats seront connus plus tard lors de l'assemblée, une fois le décompte des bulletins de vote complété.

5.5 La période de mise en candidature pour l'élection des membres désignés par les participants inactifs est ouverte par le Président. La candidature de monsieur Daniel Bannon, dont la candidature a été reçue avant l'assemblée, est dûment proposée et appuyée. Aucune autre candidature n'est proposée. Monsieur Daniel Bannon est élu.

## **6. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION**

6.1 Monsieur Philippe Hudon est invité à présenter aux participants le compte-rendu de l'administration du Régime. Il débute sa présentation en rappelant le rôle et les responsabilités du Comité de retraite et présente ses deux (2) sous-comités, soit le Comité de placement et le Comité d'audit. Il rappelle que le Comité de retraite est responsable de l'administration du Régime et doit s'assurer notamment que les prestations soient versées conformément aux dispositions du Régime. Le Comité de placement est responsable quant à lui notamment du suivi des gestionnaires et du respect de la politique de placement approuvée par le Comité de retraite. Pour ce qui est du Comité d'audit, il est responsable principalement de la préparation du rapport financier ainsi que de la relation avec l'auditeur externe. Il termine la présentation des Comités en mentionnant qu'il y a également des comités spéciaux qui travaillent sur des projets spécifiques tels que la révision des stratégies de placement.

## **7. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE**

7.1 Le Président invite monsieur Philippe Hudon à donner des détails sur l'évolution de la caisse du Régime. Il débute en mentionnant la fusion du Régime avec le régime de National Life pour laquelle les autorités réglementaires ont approuvé le transfert des actifs en 2017. Il poursuit en exposant un sommaire global de l'évolution au cours de la dernière année. Il indique que les flux monétaires nets sont positifs et que les entrées de fonds sont supérieures aux sorties de fonds. Il mentionne que l'actif de la caisse de retraite a atteint 978 millions \$ au 31 décembre 2017. Le rendement brut a été de 8.8 %. Considérant que le flux monétaire de 2017 tient compte

du transfert des actifs de National Life, Monsieur Hudon précise qu'il faut faire attention en comparant 2016.

7.2 Monsieur Hudon poursuit en revoyant en détail les entrées de fonds en 2017 comparativement à 2016. Ces éléments, constitués des revenus de placements, des cotisations des participants et de l'employeur, ainsi que de transferts provenant d'un autre régime de retraite, ont totalisé 230.3 millions \$.

7.3 Par la suite, monsieur Hudon revoit en détail les sorties de fonds au cours de la même période. Ces éléments proviennent des frais de gestion et d'administration, ainsi que des prestations versées et des transferts vers un autre régime. À ce sujet, il précise qu'environ 150 retraités de National Life et 100 retraités de iA se sont ajoutés, ce qui a contribué à l'augmentation des sorties de fonds par rapport à 2016. Monsieur Hudon termine sur ce point en présentant l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2017, qui est de 977 millions \$.

7.4 Monsieur Hudon présente ensuite la composition du portefeuille de la caisse de retraite au 31 décembre 2017 et revoit la répartition de chaque type de placement. Il note que 42,7 % du portefeuille est investi dans les obligations, 3,1 % dans le marché monétaire, 26,6 % est investi en actions canadiennes, 26,3 % en actions mondiales et 1,3 % dans des placements alternatifs. Il poursuit en revoyant le rendement de l'année par rapport aux cibles de référence.

7.5 Monsieur Hudon poursuit en présentant l'historique des rendements de la caisse par rapport au portefeuille de référence et mentionne que ces rendements ont été positifs depuis 2008 avec un rendement moyen de 7%. Il commente ensuite le rendement historique par rapport aux hypothèses de l'évaluation actuarielle.

7.6 Monsieur Hudon termine en présentant le rendement de la caisse de retraite par rapport à l'indice de référence. Il explique que le rendement est inférieur à la cible. En effet, les gestionnaires ont pris des protections en anticipant une mauvaise performance des marchés qui ont finalement bien performé. Ces protections ont réduit le rendement.

## **8. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME**

8.1 Madame Audrey Ann Patry est invitée à présenter la situation financière du Régime. Elle mentionne que celle-ci est faite sur une base de capitalisation ainsi que sur une base de solvabilité. Elle précise que les chiffres présentés cette année tiennent compte des actifs et des passifs de National Life.

8.2 Madame Patry poursuit en mentionnant qu'au 31 décembre 2017, le surplus de capitalisation du Régime était de 228.8 millions \$, par rapport à 161.7 millions \$ au 31 décembre 2016. Elle indique que le ratio de capitalisation est de 131 % au 31 décembre 2017, alors qu'il était de 126 % au 31 décembre 2016. Elle précise que l'augmentation du ratio de capitalisation est dû au bon rendement des actifs.

8.3 Madame Patry présente ensuite la situation du Régime sur la base de solvabilité. Elle explique que l'évaluation est effectuée sur la base que le régime se terminerai à la fin de l'année. Elle indique que le ratio de solvabilité a augmenté à 107 %, comparativement à 103 % l'an dernier. Madame Patry termine en présentant l'évolution du nombre de participants au Régime et en répondant aux questions des participants relativement à la situation financière du Régime.

8.4 Monsieur Hudon reprend la parole et présente la politique de financement du Régime. Il explique qu'il s'agit d'une nouvelle exigence de la loi et que la politique doit être établie par le promoteur du Régime, c'est-à-dire par iA. La politique a été adoptée par le conseil d'administration de iA le 10 mai dernier. Monsieur Hudon précise que le Comité de retraite et le Comité de placement doivent tenir compte de la politique de financement et que le Comité de placement a procédé à la révision des stratégies de placement en conséquence.

8.5 Monsieur Hudon présente ensuite les principaux risques financiers identifiés à la politique de financement ainsi que les principales mesures mises en place en 2017 pour les gérer. Il donne des détails sur le déploiement d'une stratégie de superposition obligataire afin d'améliorer un l'appariement entre l'actif et le passif du Régime. Il mentionne également la révision du mandat à revenu fixe. Il termine en mentionnant la réduction de l'allocation aux actions canadiennes pour augmenter l'allocation aux placements alternatifs. Il précise que ce changement d'allocation se fera graduellement sur un horizon de 4 à 5 ans.

## 9. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

9.1 Le Président mentionne qu'il n'y a eu aucune modification au Régime en 2017.

## 10. REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊT

10.1 Le Président informe les participants qu'aucun conflit d'intérêt n'a été rapporté pour l'année se terminant au 31 décembre 2017.

## 11. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

11.1 Suite à la compilation des votes sur tous les sites, les membres suivants sont proclamés élus à titre de membres du Comité de retraite désignés par les participants actifs :

Hélène Lacasse : membre désigné par les participants actifs, avec droit de vote, mandat de 3 ans;

Louis-Philippe Pouliot : membre désigné par les participants actifs, sans droit de vote, mandat de 2 ans.

11.2 Le Président rappelle également que monsieur Daniel Bannon a été élu à titre de membre désigné par les participants inactifs, sans droit de vote, pour un mandat de 3 ans.

## 12. VARIA

12.1 Tel qu'annoncé au début de l'assemblée, Monsieur Yvon Sauvageau, retraité, prend la parole. Il s'adresse à l'assemblée d'abord au sujet de l'accès à l'information du Régime par les participants. Il mentionne que l'information et les communications relatives au Régime sont accessibles de plusieurs façons et à différents endroits pour les participants actifs et inactifs. Il note toutefois que la quantité d'information disponible est inférieure à ce qu'on retrouve pour d'autres régimes de retraite d'envergure pour lesquels davantage d'information est accessible. Il propose donc que le Comité de retraite se dote d'une politique de communication portant sur les informations qui doivent être mises à la disposition des participants.

12.2 Monsieur Sauvageau poursuit en s'adressant à l'assemblée sur les pouvoirs de recommandation du Comité de retraite au promoteur du Régime. Il note que le règlement intérieur du Régime ne prévoit pas spécifiquement le pouvoir au Comité de faire de telles recommandations alors que ce pouvoir existe dans la loi. Il propose donc que le règlement intérieur du Régime soit modifié pour y inclure spécifiquement ce pouvoir.

12.3 Monsieur Hudon répond à la première proposition relative à l'accès à l'information en mentionnant que l'approche prise jusqu'à maintenant vise à vulgariser le plus possible l'information rendue disponible aux participants. Ainsi, toute l'information utile est notamment présentée dans le rapport annuel du Comité. Il mentionne de plus que les participants ont accès à l'information sur demande et que la revue des communications fait partie des priorités du Comité de retraite.

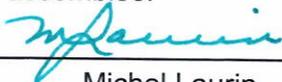
12.4 En ce qui concerne la deuxième proposition, le Président explique que la loi prévoit le pouvoir de recommandation par le Comité de retraite. Il n'est donc pas nécessaire de l'inclure également dans le règlement intérieur.

12.5 Le Président demande ensuite aux participants présents de se prononcer sur les propositions présentées par Monsieur Sauvageau. La proposition relative à l'adoption d'une politique de communication par le Comité de retraite est approuvée à la majorité. La proposition relative à la modification du règlement intérieur pour y inclure le pouvoir de recommandation du Comité de retraite est quant à elle rejetée.

12.6 Le Président termine en demandant à l'assemblée s'il y a d'autres questions. Un participant demande s'il y a un site internet réservé aux retraités. Le Président explique la distinction entre le rôle du Comité de retraite et celui de l'employeur.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** à l'unanimité de lever l'assemblée.



Michel Laurin



Marie-Michele Turbide